

CONCOURS
D'ENTRÉE

FORMATION INITIALE

2020-2021

CONCOURS 2020

Parcours Administrateur - Administratrice

du spectacle vivant

Admissibilité

Travail sur un cas pratique

Durée : 1h00 – coefficient 1

Date de l'épreuve : Mardi 7 juillet 2020 de 9h00 à 10h00

Notation :

- La note est donnée sur 20.

Le présent sujet comporte 3 pages numérotées de la page 1 à la page 3. Assurez-vous que cet exemplaire soit complet. S'il est incomplet, demandez un nouvel exemplaire au surveillant de salle.

Important :

- L'usage du téléphone portable ou de tout objet connecté est interdit. Aucun document n'est autorisé.
- Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

LA CALCULATRICE EST AUTORISEE

Vous êtes chargé(e) de production d'une compagnie de théâtre et vous mettez en œuvre une nouvelle création.

- A) Les répétitions durent un mois et demi. Les périodes de répétitions sont mensualisées. La production compte 4 comédiens, rémunérés pour deux d'entre eux à 3000 € brut par mois, et deux autres à 2500 € brut par mois. Le metteur en scène percevra une rémunération brute de 6000 € pour l'ensemble de la période de répétitions, et le régisseur général, présent les deux dernières semaines de répétitions, recevra une rémunération brute forfaitaire de 2000 €. Calculez la masse salariale artistique correspondante, sachant qu'il conviendra d'appliquer un taux de cotisations patronales à 60%.
- B) Les autres dépenses de la création sont : honoraires équipe de création (scénographie/costumes : 5000€, création lumière : 5000 €, création son/vidéo : 5000 €), fournitures du spectacle (décor : 10000 €, costumes : 3000 €, divers : 2000 €).

Réalisez une présentation budgétaire lisible de l'ensemble des répétitions de cette production, en distinguant bien les dépenses de salaires des autres dépenses.

La création du spectacle est programmée, à Marseille dans le cadre d'une coproduction et d'une exploitation de deux semaines (soit 10 représentations)

- C) Calculez la masse salariale globale correspondante au metteur en scène, au régisseur et aux comédiens pour la série de dix représentations, après avoir identifié le coût par représentation. Pendant les représentations, les acteurs percevront un cachet par représentation, correspondant à 1/10 de leur rémunération mensuelle, le metteur en scène, un cachet de 300 € brut par représentation et le régisseur général, un cachet de 200 € brut par représentation. Il conviendra d'appliquer un taux de cotisations patronales de 60%. Les trois créateurs ne toucheront pas de rémunération supplémentaire durant l'exploitation.
- D) La compagnie étant parisienne et n'employant que des salariés franciliens, il conviendra en outre de prévoir les frais annexes pour la période des représentations :
- le transport du décor et les dépenses de voyages et d'hébergements pour les 6 personnes, soit les 4 acteurs, le metteur en scène et le régisseur, auxquels s'ajoutent les trois créateurs (scéno/costumes, lumière et son/vidéo).

- Les voyages sont estimés à 200 € par personne.
- L'équipe constituée par les acteurs, le metteur en scène et le régisseur, soit 6 personnes, passera 14 jours sur place et chacun percevra un montant forfaitaire de défraiement journalier de 130€. Les trois créateurs ne passeront que 5 jours sur place.
- Le transport du décor est estimé à 2500 €.

Calculez le coût global de l'exploitation à Marseille, en y incluant les frais annexes.

- E) Réalisez une présentation budgétaire équilibrée, dépenses/recettes, de l'ensemble du projet, répétitions et création, sachant que le théâtre de Marseille est coproducteur à hauteur de 40% de la production (répétitions) et prend en charge l'ensemble de l'exploitation. Vous y indiquerez quel montant reste à charge de la compagnie.

A l'issue de la première semaine de représentations à Marseille, vous apprenez que pour des raisons sanitaires, la Préfecture des Bouches du Rhône annonce la fermeture de tous les lieux culturels habilités à recevoir du public jusqu'à nouvel ordre, vous devez donc rapatrier la production et les équipes en Ile de France.

- F) Proposez une nouvelle version de votre budget en fonction de cette situation de crise qui fait apparaître les incidences sur l'ensemble des dépenses d'exploitation, et faites une proposition de négociation argumentée auprès du théâtre de Marseille dans le cadre d'un dédit sur la seconde semaine.